Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-10

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 14 avril 2026

Objet : Election d'un président de séance pour adopter le CFU 2025

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Didier DART, Stéphane LIBERI, Catherine LANÇON, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO ; Nasséra LEGAL ;

Étaient absents ou excusés :

Frédéric GRAS, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Patrick HIGON, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Maryse GIANNACCINI, Annick CHOPARD

Procurations :

Frédéric GRAS à Liliane ALLEMAND
Rémi NICOLAS à Jean-Michel AZEMA
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Joffrey LEON
Maryse GIANNACCINI à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance :

Jean-Christian REY

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Sur rapport n° 1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Jacky Rey

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux centres de gestion

Considérant ce qui suit :

Dans les séances où le compte financier unique de l'établissement public est débattu, le Président du CDG peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote.

En conséquence, il convient d'élire un Président de séance pour le vote du compte financier unique. Les membres du conseil d'administration sont invités à désigner un des leurs ou à proposer leur propre candidature et, en cas d'unanimité, le recours au vote à main levée est possible.

Les membres du conseil d'administration décident l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

- De désigner Jacky Rey président de séance pour approuver le compte financier unique de l'exercice 2025.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-Christian REY	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 15/04/2026
- La publication par voie électronique le : 15/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-10-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026